



## Appel à candidatures : Pour promouvoir l'atelier de prévention « Bien chez soi, les clefs d'un logement confortable » développé

par l'Asept (Association santé éducation et prévention sur les territoires) Paca.

Action directe de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, résidant dans la région PACA

Date de publication : 04-05-2018

Clôture de réception des dossiers : 30-06-2018

### Contexte, enjeux

Dans le cadre de la concertation relative au projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement et sous l'impulsion des pouvoirs publics, les caisses de retraite ont souhaité affirmer leur volonté d'inscrire la préservation de l'autonomie au cœur de la politique publique de l'âge et de développer une culture active de la prévention.

En adoptant début 2014, une **convention « la retraite pour le Bien vieillir, l'offre commune inter régime pour la prévention et la préservation de l'autonomie »** et en définissant les contours d'une identité commune « *Pour bien vieillir – Ensemble, les caisses de retraite s'engagent* », la MSA, le RSI, l'Assurance retraite et la CNRACL depuis juin 2016 ont ainsi marqué leur engagement à structurer l'ensemble de leurs actions en faveur du bien vieillir autour d'une approche institutionnelle commune. Ces deux initiatives illustrent ainsi la capacité des caisses de retraite à contribuer au développement d'une politique publique prenant en compte le vieillissement dans toutes ses dimensions.

Le renforcement des synergies entre les politiques de prévention des effets du vieillissement des quatre régimes se décline sur les territoires autour de trois champs d'intervention :

- **les informations et conseils pour bien vivre sa retraite** sur des thématiques telles que la nutrition, la mémoire, l'équilibre, le sommeil, l'activité physique, le logement, etc. en proposant aux personnes retraitées des supports d'information et des conférences de sensibilisation,
- **les programmes d'actions et d'ateliers collectifs de prévention** sur les mêmes thématiques en proposant aux retraités des ateliers en groupe restreint pour des conseils personnalisés,
- **les actions individuelles** à destination des retraités les plus fragiles en les accompagnant tout au long de leur retraite notamment dans des situations particulièrement difficiles où survient un risque de perte d'autonomie (hospitalisation, perte d'un proche).

Pour être au plus près des retraités et répondre aux besoins des différents territoires, **des structures locales inter régimes ont été créées par les caisses de retraite**. Elles coordonnent l'action sociale des caisses de retraite en matière de préservation de l'autonomie et participent aux instances locales, régionales et départementales qui contribuent à la politique de l'avancée en âge.

En PACA, l'ASEPT (association santé éducation et prévention sur les territoires) regroupe les caisses de la MSA, du Régime de Sécurité Sociale des Indépendants, de la CAMIEG, de la Carsat Sud-Est et associent la CNRACL, l'ENIM, l'IRCANTEC et l'AGIRC ARRCO.

## Buts de l'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures vise à promouvoir l'atelier de prévention « **Bien chez soi, les clefs d'un logement confortable** » développé par l'Asept Paca qui contribue à anticiper, adapter et accompagner les personnes en perte d'autonomie et ainsi de s'assurer d'une qualité de service à ses bénéficiaires.

Les ateliers contribuent à sensibiliser les retraités à l'intérêt d'adapter leur logement pour « bien vieillir » chez soi et de leur apporter des solutions concrètes et finançables. Ils permettent également aux participants de partager leurs expériences et de prendre du recul, de désamorcer les représentations liées aux aménagements du logement, à travers les échanges.

Ces ateliers jouent également un rôle prépondérant dans le repérage des besoins du senior et de proposer un accompagnement afin d'apporter des informations et des conseils personnalisés pour améliorer l'habitat au quotidien.

**Pour être éligibles, les actions proposées seront exclusivement des actions collectives et s'adresseront prioritairement aux seniors de plus de 60 ans relevant du GIR 5 et 6 <sup>(1)</sup> de la grille AGGIR.**

(1) Le GIR 5 comprend des personnes âgées assurant seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentant et s'habillant seules. Elles ont besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage. Le GIR 6 se compose des personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie courante.

## Buts de l'atelier

### Atelier « Bien chez soi, les clefs d'un logement confortable »

L'objectif général de l'atelier est de sensibiliser les retraités à l'intérêt d'adapter leur logement pour « Bien Vieillir » chez soi et de leur apporter des solutions concrètes et finançables.

### Résultats attendus :

A l'issue de l'atelier, les participants :

- ont été informé et conseillé personnellement sur l'amélioration de leur l'habitat,
- ont repéré leurs besoins en termes d'aménagement de leur domicile,
- ont désamorcé le côté anxiogène lié aux aménagements de son logement,
- ont été sensibilisé sur prévenir l'avenir et repenser le lieu de vie comme un environnement adapté, confortable, fonctionnel et sécurisant,
- ont été averti de l'importance de suivre un parcours de prévention global,
- ont eu leur attention attirée sur les comportements à adopter pour bien vieillir à domicile.

## Public

Les ateliers « Bien chez soi, les clefs d'un logement confortable » s'adressent à toutes personnes retraitées autonomes vivant à domicile et quel que soit son régime de retraite, mais se situant dans les Gir 5 et 6 de la grille AGGIR.

## Critères d'éligibilités

### Contenus

Le candidat devra répondre aux exigences du cahier des charges « les ateliers Bien chez soi, les clefs d'un logement confortable » (confère paragraphe 3. alinéa e. en page 11).

### Logistique

Le candidat devra :

- être en mesure d'intervenir sur le territoire d'au moins un département (dans son intégralité) de la région PACA ;
- être en capacité de mobiliser les structures pouvant accueillir l'action (CCAS, CLIC, Pôle Info Seniors, Associations,...) ;
- être en capacité de gérer des groupes de 12 à 15 personnes ;
- être en capacité de répondre aux exigences organisationnelles liées à ce type d'action (court bilan rédigé par le professionnel, questionnaire d'évaluation, feuilles d'émargement, ...).

### Durée de la candidature retenue

Celle-ci fera l'objet d'un conventionnement entre les parties et pour une durée contractuelle de 1 an.

### Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant) :

- 1 Qualité de la prestation proposée au regard du cahier des charges « les ateliers Bien chez soi, les clefs d'un logement confortable » (coef 5)
- 2 Prix global de la prestation (coef 4)
- 3 La connaissance du candidat dans le champ de l'amélioration de l'habitat en faveur des retraités (coef 3) notamment sur les plans de l'adaptation, sécurisation, confort, ... .

### Calendrier

Diffusion de l'appel à candidature : le 04/05/18

Date limite de réception des offres : 30/06/18

Sélection du/des professionnel(s) et conventionnement : le 31/07/18

Réunion de cadrage : courant septembre 2018

## Profil recherché

Les profils recherchés pour la mise en œuvre des actions devront correspondre aux exigences décrites dans le cahier des charges « les ateliers Bien chez soi, les clefs d'un logement confortable » (confère paragraphe 4. alinéa a. en page 11).

## Conditions financières

Le coût des ateliers doit intégrer la préparation, la prospection des partenaires accueillants (CCAS, CLIC, etc.), l'animation, le bilan et les frais annexes (déplacement + hébergement éventuel), ainsi que les frais pédagogiques (brochures, et matériels nécessaires au bon déroulement de l'atelier), selon la forme préconisée dans le cahier des charges « les ateliers Bien chez soi, les clefs d'un logement confortable » (confère paragraphe 3. alinéa e. en page 7).

## Répondre à l'appel à candidature

Ce présent appel à candidature est ouvert du 04/05/18 au 30/06/18.

Le dossier de candidature devra être réceptionné, au plus tard le 30/06/18 aux fins d'instruction (cachet de la poste faisant foi) :

Les dossiers de candidatures sont composés :

- de l'offre technique et financière
- du budget détaillé
- des CV actualisés des intervenants
- du profil ou des profils de l'équipe et leur(s) référence(s) à des projets similaires

Envoyer votre dossier de candidature :

- Par email et **impérativement** par courrier à l'adresse suivante : Carsat Sud-Est, DRPAS – DAP, 35 Rue George, 13386 Marseille Cedex20

Contact : [ateliers@carsat-sudest.fr](mailto:ateliers@carsat-sudest.fr)



**Demandes de subventions antérieures**

Avez-vous déjà déposé une ou des demande(s) de subvention à la Carsat Sud-Est dans le cadre d'une procédure d'appel à projets ? Si oui, précisez :

Nom du projet	Année de demande	Attribution d'une subvention (oui / non)	Période de mise en œuvre du projet

**Partie 2 –Description de la (les) proposition(s)**

**Modalités de prospection des structures partenaires accueillants (CCAS, CLIC, etc..) :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Expériences d'actions collectives de prévention :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Motivations**

Décrire les motivations à la réalisation de cette action.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Modalités de mise en œuvre des objectifs :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Modalités de repérage du public :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Zone géographique**

Indiquez le ou les départements que vous êtes en capacité de couvrir.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Etapas et calendrier prévisionnel du projet sur 2018 (2<sup>nd</sup> semestre)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Nombre d'actions prévisionnelles pouvant être mises en œuvre par le candidat :**

**Partie 3 - Les moyens affectés à l'action**

**1- Les moyens humains**

**Personnel salarié**

<b>Qualification</b>	<b>Date entrée dans la structure</b>	<b>Fonction</b>	<b>Type de contrat (CDI, CDD, contrat aidé)</b>





## **Liste des pièces nécessaires à l'instruction du dossier**

-un courrier de demande de subvention expliquant succinctement le projet et faisant apparaître le coût unitaire de l'action TTC

-le présent formulaire de demande dûment complété, daté et signé.

-l'extrait de déclaration de l'association au Journal Officiel.

-l'attestation Urssaf, datant de moins d'un an, précisant que la structure est à jour de ses cotisations sociales.

-la liste des personnes chargées de l'administration de la structure (composition du conseil, du bureau...).

-un relevé d'identité bancaire ou postal original (RIB ou RIP).

Je, soussigné \_\_\_\_\_

En ma qualité de \_\_\_\_\_

Certifie l'exactitude des renseignements et éléments fournis dans le cadre de ma demande de candidature.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature

Cachet de la structure